

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 520

11 mars 2006

SOMMAIRE

Arkham S.A., Luxembourg	24951	M.I.I. Participations S.A., Luxembourg	24959
Béjillac S.A., Weicherdange	24954	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg	24947
Bureau Immobilier Goergen, S.à r.l., Remich	24956	Market Overview S.A., Strassen	24948
Cave Holding S.A., Mamer	24954	Market Overview S.A., Strassen	24949
Cave Participations S.A., Mamer	24954	Maxence, S.à r.l., Eischen	24925
Charme, Décor, S.à r.l., Luxembourg	24949	Maxfin S.A., Mamer	24955
CL International S.A., Luxembourg	24925	Menuiserie-Ebénisterie Ernest Zeyen et Fils, S.à r.l., Niederanven	24925
Consortium de Développement S.A.H., Luxem- bourg	24955	Mondial Telecom S.A., Luxembourg	24958
Cotrimo S.A., Luxembourg	24955	MSREF V Lorenzo Holding, S.à r.l., Luxembourg	24942
East European Food Fund, Sicaf, Luxembourg	24947	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Sennin- gerberg	24924
ECI S.A., Empik Centrum Investments, Luxem- bourg	24918	Newell Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	24926
ECI S.A., Empik Centrum Investments, Luxem- bourg	24923	NPEI Lux S.A., Luxembourg	24914
Ecommerce S.A., Luxembourg	24955	Objectif 94, S.à r.l., Luxembourg	24917
Edwardian Investments S.A., Luxembourg-Kirch- berg	24953	Oil Tramper S.A., Mamer	24954
Elinvest S.A., Luxembourg	24956	OP 1 Immo S.A., Mamer	24955
Elips.lu S.A., Elips Luxembourg, Weiswampach	24914	Optique New Look, S.à r.l., Schiffange	24917
Eole Properties S.A., Mamer	24955	Oriage S.A., Mamer	24953
Equity Trust Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24951	Orleans Holding S.A., Luxembourg	24951
Esch Dépôt-Vente S.A., Esch-sur-Alzette	24947	Parfood Invest S.A., Luxembourg	24958
F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	24953	Pura Invest S.A., Luxembourg	24933
(La) Formica, S.à r.l., Schiffange	24932	Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24951
Fregaton S.A., Luxembourg	24953	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	24923
Garage et Carrosserie Schaack, S.à r.l., Differ- dange	24914	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	24923
GIP International S.A., Wecker	24958	Salon Creativ Coiffeur Anja, S.à r.l., Wasserbillig	24917
Hardey, S.à r.l., Eischen	24953	Sicris S.A., Luxembourg	24951
Hostellerie des Pêcheurs de Chine, S.à r.l., Re- mich	24948	Skin Care S.A., Luxembourg	24947
Ibérismo, S.à r.l., Luxembourg	24954	Strongbow Capital Holdings S.A., Luxembourg	24956
Jacky S.A., Luxembourg	24917	Strongbow Capital Holdings S.A., Luxembourg	24958
Jos Weirich & Cie, S.à r.l., Dudelange	24932	Tannema Finance, S.à r.l., Luxembourg	24952
Kalia S.A., Luxembourg	24949	TDV, S.à r.l., Luxembourg	24952
Kop Maeder Egli S.A., Luxembourg	24952	United BM (US) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24938
Lopes Frères, S.à r.l., Hagen	24932	Vendôme Participations Holding S.A., Luxem- bourg	24949
Lux Aquatec S.A., Eischen	24954	Vendôme Participations Holding S.A., Luxem- bourg	24950
		Veva S.A., Luxembourg	24952

GARAGE ET CARROSSERIE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 85.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(109918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

NPEI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 103.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

NPEI LUX S.A.

Signature

(105842.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**ELIPS.LU S.A., ELIPS LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. A.D. STRATEGY S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Luxembourg B 81.915.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.D. STRATEGY S.A., avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1066 du 26 novembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, publiée au dudit Mémorial C, numéro 1178 du 19 novembre 2004,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 81.915.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Houben, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de Pierreuchamps,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à Châtillon (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Graziella Blanquart, assistante de Direction, demeurant à Waremme (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le changement de la dénomination en ELIPS LUXEMBOURG S.A. (en abrégé ELIPS.LU) et la modification de l'article 1^{er} des statuts:

«**Art. 1^{er}.** La société porte la dénomination ELIPS LUXEMBOURG S.A. en abrégé ELIPS.LU S.A.»

2. Le transfert du siège de la société de Esch-sur-Alzette à L-9991 Weiswampach, Maison 150 et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.»

3. La modification de l'objet social et la modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, toutes opérations de quelque nature que ce soit, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la communication, au marketing, à la publicité, à l'édition, à l'imprimerie, au graphisme, au conseil, à l'assistance, au stockage, à la manutention, au conditionnement, à l'expédition de documents, imprimés ou non, de même que tout autre objet, à la gestion de tous dossiers survenant dans le cadre de l'activité de la société, dans tous les domaines, ainsi qu'à la formation de personnes à ces techniques; toute activité de services, de Conseils, de développement de solutions, notamment informatiques; tout service dans le domaine informatique, du logiciel et de l'automation, la formation en général de personnel pour assurer ces services, le recrutement et le placement de personnel intérimaire.

L'assemblée générale délibérant ou votant, comme en matière de modification de statuts, a qualité pour interpréter l'étendue de l'objet social.

La société s'interdit d'exercer ces activités en contravention à toutes dispositions légales ou réglementaires qui soumettraient une ou plusieurs de ces activités à des conditions d'accès ou d'exercice non réunies dans son chef et ce tant que lesdites conditions ne sont pas réunies. La société s'oblige à respecter toute limitation imposée par ou en vertu de telles dispositions.

La société a pour objet, tant qu'au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une société d'investissement, telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles ou immeubles.

La société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles sociétés, entreprises, opérations.»

4. La démission du conseil d'administration.

5. La nomination d'un nouveau conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

- la société EVEST GROUP S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Maison 150, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.639,

- Monsieur Luc Berg, employé, demeurant à B-1300 Wavre, 7, avenue de Maeterlinck;

- Monsieur Thierry Charlier, employé, demeurant à B-5032 Gembloux, 11, rue du Villez;

- Monsieur Thierry Houben, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de Pierrechamps.

6. La modification de l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature d'un administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

7. Modification de l'article 16 premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 16. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

8. La démission du commissaire aux comptes Monsieur Paul Payon.

9. La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée annuelle de l'an 2001:

Monsieur Stéphane Komodzinski, comptable, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

10. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer des administrateurs-délégués.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en ELIPS LUXEMBOURG S.A. (en abrégé ELIPS.LU) et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société porte la dénomination ELIPS LUXEMBOURG S.A. en abrégé ELIPS.LU S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Esch-sur-Alzette à L-9991 Weiswampach, Maison 150 et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, toutes opérations de quelque nature que ce soit, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la communication, au marketing, à la publicité, à l'édition, à l'imprimerie, au graphisme, au conseil, à l'assistance, au stockage, à la manutention, au conditionnement, à l'expédition de documents, imprimés ou non, de même que tout autre objet, à la gestion de tous dossiers survenant dans le cadre de l'activité de la société, dans tous les domaines, ainsi qu'à la formation de personnes à ces techniques; toute activité de services, de Conseils, de développement de solutions, notamment informatiques; tout service dans le domaine informatique, du logiciel et de l'automation, la formation en général de personnel pour assurer ces services, le recrutement et le placement de personnel intérimaire.

L'assemblée générale délibérant ou votant, comme en matière de modification de statuts, a qualité pour interpréter l'étendue de l'objet social.

La société s'interdit d'exercer ces activités en contravention à toutes dispositions légales ou réglementaires qui soumettraient une ou plusieurs de ces activités à des conditions d'accès ou d'exercice non réunies dans son chef et ce tant que lesdites conditions ne sont pas réunies. La société s'oblige à respecter toute limitation imposée par ou en vertu de telles dispositions.

La société a pour objet, tant qu'au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une société d'investissement, telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles ou immeubles.

La société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles sociétés, entreprises, opérations.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration notamment:

- Monsieur Jacques Archambeau de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- Monsieur Christian Nezer de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- Madame Carole Lejeune de sa fonction d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer quatre nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

- la société EVEST GROUP S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Maison 150, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.639;

- Monsieur Luc Berg, employé, demeurant à B-1300 Wavre, 7, avenue de Maeterlinck;
- Monsieur Thierry Charlier, employé, demeurant à B-5032 Gembloux, 11, rue du Villez;
- Monsieur Thierry Houben, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de Pierreuchamps, sans décharge.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature d'un administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 16. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux Comptes Monsieur Paul Payon sans décharge.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

Monsieur Stéphane Komodzinski, comptable, né à Hayange (F), le 21 juin 1971, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Dixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer des administrateurs-délégués.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme ELIPS LUXEMBOURG S.A.

- a) Monsieur Thierry Houben, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de Pierreuchamps,
 - b) la société EVEST GROUP S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Maison 150, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.639, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Dominique Dejean, administrateur, demeurant à B-1301 Wavre, 5, avenue du Champs de Courses, lui-même représenté par Monsieur Thierry Houben, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Weiswampach, le 7 décembre 2005,
 - c) Monsieur Luc Berg, employé, demeurant à B-1300 Wavre, 7, avenue de Maeterlinck, ici représenté par Monsieur Thierry Houben, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Weiswampach, le 6 décembre 2005,
 - d) Monsieur Thierry Charlier, employé, demeurant à B-5032 Gembloux, 11, rue du Villez ici représenté par Monsieur Thierry Houben, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Weiswampach, le 6 décembre 2005,
- lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné président et administrateur-délégué la société EVEST GROUP S.A., précitée et administrateur-délégué Monsieur Luc Berg, prénommé, chargés de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par leur seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Th. Houben, M. Goldenberg, G. Blanquart, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 décembre 2005, vol. 319, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 décembre 2005.

A. Holtz.

(111516.3/2724/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105846.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 55.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105848.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

OBJECTIF 94, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBJECTIF 94, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105850.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

JACKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.566.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105865.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

ECI S.A., EMPIK CENTRUM INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.034.

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A. in abbreviation ECI, a société anonyme, with the registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituted under the denomination HANDLOWY INVESTMENTS CENTRUM S.A. by a notarial deed, on January 24, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 207, on April 26, 1997 (the «Company»); the articles of association (the «Articles») have been amended for the last time by a notarial deed, on December 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 278, on March 9, 2004.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Hafedh, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the management report of the board of directors and of the report of the statutory auditor as at 31 December 2004;

2. Approval of the annual accounts for the fiscal year ending 31 December 2004;

3. Allocation of the results as at 31 December 2004;

4. Discharge of the directors and of the statutory auditor from liability for 2004;

5. Application of Article 100;

6. Resignation of Mr Benoit Georis from the board of directors of the Company with immediate effect;

7. Appointment of Mr Christophe Davezac as a new member of the board of directors of the Company in replacement of Mr Benoit Georis with immediate effect;

8. Appointment of a new date of expiration of authorised capital;

9. Amendment of article 3 of Articles;

10. Amendment of article 4 (third paragraph) of Articles;

11. Amendment of article 6 of Articles;

12. Amendment of article 7 of Articles;

13. Amendment of article 10 (first paragraph) of Articles;

14. Cancellation of articles 5 and 8 of Articles;

15. Renumbering of the Articles.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, all the shareholders considered themselves duly convened so convening notice had been waived. The meeting is then regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to approve the management report of the board of directors and the report of the statutory auditor as at 31 December 2004.

Second resolution

The general meeting decides to approve the annual accounts including the balance sheet, profit and loss account and annexes, for the fiscal year ended 31 December 2004.

Third resolution

The annual accounts as at 31 December 2004 show a loss of EUR 5,961,486.-, and total assets of EUR 151,509,694.-.

It is decided that the 2004 loss will be carried forward to the following years.

Fourth resolution

By special vote, the shareholders decide to discharge and release the directors and the statutory auditor from liability for their management and administration/supervision of the Company with respect of the fiscal year ended 31 December 2004.

Fifth resolution

Application of article 100 of the Luxembourg law of August 1915 on commercial companies:

It is approved that the Company will continue its activities notwithstanding the loss exceeding 75% of its capital.

Sixth resolution

The general meeting decides to approve the resignation of Mr Benoit Georis from the board of directors of the Company, with immediate effect from the date hereof, and to discharge and release Mr Georis of any liability he may have for the performance of his duties as director of the Company.

Seventh resolution

The general meeting decides to appoint Mr Christophe Dominique Davezac, born in Cahors (France) on February 14, 1964, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, as a new member of the board of directors the Company in replacement of Mr Benoit Georis with immediate effect from the date hereof.

Eighth resolution

On the basis of a report of the board of directors to the general meeting in conformity with article 32-3 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the members of the board, will remain attached to the present deed in order to be fulfilled at the same time with the registration authorities, the general meeting decides to fix at 31 December 2009, the authorisation in favour of Board of Directors to increase the share capital, in the limit of the authorised capital.

Ninth resolution

The general meeting decides to amend of article 3 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«Art. 3.

3.1. The issued share capital is set at EUR 43,215,770.80 (forty-three million two hundred fifteen thousand seven hundred seventy Euro and eighty cents) divided into 38,030 (thirty-eight thousand thirty) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents) each.

3.2. The additional authorised capital is set at EUR 11,372,690.88 (eleven million three hundred seventy-two thousand six hundred ninety Euro and eighty-eight cents) divided into 10,008 (ten thousand and eight) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents) each.

An amount of EUR 2,729,536.72 (two million seven hundred twenty-nine thousand five hundred thirty-six Euro and seventy-two cents) divided into 2,402 (two thousand four hundred and two) shares with a par value of EUR 1,136 (one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents) each, of this additional authorised capital shall be reserved for the implementation of a stock option plan in favour of certain executives involved in the management of the Company and/or its subsidiaries, the terms and conditions of such stock option plan being freely determined by the Board of Directors.

The Board of Directors of the Company is authorised and instructed to render effective such increase of the share capital, in whole or in part, from time to time, subject to confirmation of this authorisation by a General Meeting of Shareholders within a period expiring on 31 December 2009, for any authorised shares which have not yet been subscribed to and which the Board of Directors has not agreed upon to any confirmed subscription at that time; the Board of Directors shall decide to issue shares, with or without premium, to be paid up in cash, by a contribution in kind, by transformation of claims or any other way and shall accept subscriptions for such shares.

In connection with this authorisation to increase the capital the Board of Directors of the Company is authorised to limit or suppress any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

3.3. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of capital, as authorised, article 3 of the Articles of Association shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.»

Tenth resolution

The general meeting decides to amend the third paragraph of article 4 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«Art. 4. third paragraph.

4.3. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions applicable to amendments of the Articles of Association.»

Eleventh resolution

The general meeting decides to amend of article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«Art. 6.

6.1. The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three members who are appointed for a period not exceeding 6 years by the General Meeting of Shareholders which may at any time suspend or dismiss any member of the Board of Directors with or without justified cause.

6.2. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the Board of Directors.

6.3. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors may be convened upon the call of the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It may also be convened each time two Directors so request.

The Board of Directors can only act if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

It may adopt resolutions without holding a meeting, provided that the resolution is adopted in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail, or by any other suitable telecommunication means, and all Directors have expressed themselves in favour of the proposal.

6.4. Any two members of the Board of Directors acting jointly shall be authorised to represent, bind, and sign on behalf of the Company.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not to be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the General Meeting of Shareholders.»

Twelveth resolution

The general meeting decides to amend of article 7 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not to be shareholders. They shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.»

Thirteenth resolution

The general meeting decides to amend of first paragraph of article 10 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 10. (first paragraph).** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices each year on the second Friday of May at 11 a.m.»

Fourteenth resolution

The general meeting decides to suppress the articles 5 and the article 8 of Articles.

Fifteenth resolution

The general meeting decides to renumber the Articles from article 4 to article 10.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Their being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMPIK CENTRUM INVESTMENTS S.A. en abrégé ECI, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HANDLOWY INVESTMENTS CENTRUM S.A. par acte notarié en date du 24 janvier 1997 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 26 avril 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 278 du 9 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de

Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Hafedh, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2004;

2. Approbation des comptes annuels concernant l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2004;

3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004;

4. Application de l'article 100;

5. Démission de Monsieur Benoît Georis du conseil d'administration avec effet immédiat;

6. Nomination de Monsieur Christophe Davezac en tant que nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Georis avec effet immédiat;
7. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé;
8. Modification de l'article 3 des statuts;
9. Modification de l'article 4 alinéa 3 des statuts;
10. Modification de l'article 6 des statuts;
11. Modification de l'article 7 des statuts;
12. Modification de l'article 10 premier alinéa;
13. Suppression des articles 5 et 8 des statuts;
14. Renumerotation des articles des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels incluant le bilan, les comptes pertes et profits avec les annexes pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2004.

Troisième résolution

Les comptes annuels affichent une perte de EUR 5.961.486,-, sur un total au bilan de EUR 151.509.694,-.

L'assemblée décide de reporter les pertes de l'année 2004 aux années suivantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide par un vote spécial d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat de contrôle, de gestion et d'administration de la société au titre de l'année sociale 2004.

Cinquième résolution

Application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

L'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société en dépit du fait que les pertes dépassent 75% du capital social.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver la démission avec effet immédiat de Monsieur Benoit Georis du conseil d'administration et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur de la société, Monsieur Christophe Dominique Davezac, né à Cahors (France) le 14 février 1964, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en remplacement de Monsieur Benoît Georis, avec effet immédiat.

Huitième résolution

Sur le vu d'un rapport du conseil d'administration fait à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, rapport qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles, l'assemblée décide de fixer au 31 décembre 2009, l'autorisation accordée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3.

3.1. Le capital social est fixé à 43.215.770,80 EUR (quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent soixante-dix euros et quatre-vingts cents) représenté par 38.030 (trente-huit mille trente) actions d'une valeur nominale de 1.136,36 EUR (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune.

3.2. Le capital autorisé supplémentaire est fixé à 11.372.690,88 EUR (onze millions trois cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-huit cents) représenté par 10.008 (dix mille huit) actions d'une valeur nominale de 1.136,36 EUR (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune.

Un montant de EUR 2.729.536,72 (deux millions sept cent vingt-neuf mille cinq cent trente-six euros et soixante-douze cents) représenté par 2.402 (deux mille quatre cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.136,36 (mille cent trente-six euros et trente-six cents) chacune du capital autorisé supplémentaire est réservé à la mise en oeuvre

d'un «stock option plan» en faveur de certains dirigeants de la Société et/ou des filiales de la Société, dont les termes et conditions sont déterminés librement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des Actionnaires tenue endéans un délai expirant au 31 décembre 2009, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription, le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

3.3. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article 3 des Statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 alinéa 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. alinéa 3.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement de Statuts.»

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.**

6.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne pouvant pas excéder les 6 ans.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut en tout moment suspendre ou révoquer tout membre du Conseil d'Administration avec ou sans justification.

6.2. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

6.3. Le Conseil d'Administration peut désigner son président, en case d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas, d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut adopter des résolutions sans se réunir, à condition que la résolution soit prose par écrit ou par fax, télégramme, télex, courrier électronique, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié, et que tous les administrateurs se soient prononcé en faveur de la proposition.

6.4. Deux membres du Conseil d'Administration agissant conjointement sont habilités à représenter, à engager, la Société ainsi qu'à signer en son nom.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.»

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. alinéa 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit chaque année, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.»

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 5 et 8 des statuts.

Quinzième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts à partir de l'article 4 à l'article 10.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, R. Hafedh, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

G. Lecuit.

(111781.3/220/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ECI S.A., EMPIK CENTRUM INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.034.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

G. Lecuit.

(111783.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.168.

EXTRAIT

M. James Ogilvy a démissionné de ses fonctions de président de RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, avec effet du 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105985.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.168.

EXTRAIT

M. Nick Criticos a été élu administrateur de RUSSIAN INVESTMENT COMPANY par le Conseil d'Administration, avec effet du 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105991.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Share capital: 146,540.-.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 42.020.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CAPITAL GROUP COMPANIES, INC., with registered office at 333 S. Hope St., Los Angeles, CA 90071-1406, United States of America,

hereby represented by Mrs Ingrid Robert, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 29th day of November 2005.

The appearing party, represented as stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated by a deed of the notary Camille Hellinckx, then residing in Luxembourg, of 3 December 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 26 of 20 January 1993 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 42.020.

II. That the Company has a share capital of United States Dollars one hundred forty-six thousand five hundred and forty (USD 146,540.-), represented by fourteen thousand one hundred and eighty-five (14,185) A shares and four hundred and sixty-nine (469) B shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

III. That the appearing party, as sole shareholder of the Company since 29 November 2005, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

V. That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VI. That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII. That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VIII. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CAPITAL GROUP COMPANIES, INC., dont le siège social est au 333 S. Hope St., Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Madame Ingrid Robert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2005.

Lequel comparant, tel que représenté, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Le comparant est le seul et unique actionnaire de la Société constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 26 du 20 janvier 1993 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 42.020.

II. Que le capital social de la Société, s'élève à cent quarante-six mille cinq cent quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 146.540,-), représenté par quatorze mille cent quatre-vingt-cinq (14.185) actions A et quatre cent soixante-neuf (469) actions B d'une valeur de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune.

III. Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société depuis le 29 novembre 2005, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

V. Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI. Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII. Qu'il est procédé à l'annulation du registre des administrateurs de la Société dissoute.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Robert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

G. Lecuit.

(111795.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MENUISERIE-EBENISTERIE ERNEST ZEYEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 32.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE-EBENISTERIE ERNEST ZEYEN ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105852.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MAXENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 52.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05112, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXENCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105853.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

CL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 87.901.

Par la présente, il appert que:

- Monsieur Sergio Vandi,
- Monsieur Onelio Piccinelli,
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci.

Ont fait part de leur démission de leur fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société CL INTERNATIONAL S.A. à compter du 28 octobre 2005.

Et que:

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. a fait part de sa démission de sa fonction de commissaire de la société CL INTERNATIONAL S.A. à compter du 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106373.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.715.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the State of Illinois, with registered office at 29 East Stephenson Street, Freeport, IL 61032 USA, registered with the Office of the Secretary of the State of Illinois under number 00380202-L,

here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 18, 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V.- Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII.- General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription-Payment

Thereupon, NEWELL IRELAND FINANCE LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Jérôme Miara, European Treasury Manager of NEWELL RUBBERMAID INC., born on May 2, 1971 in Paris, France, residing at 81, avenue Montjoie, Brussels 1180, Belgium;
 - Mr Raphaël Fuchs, Finance Manager of RUBBERMAID EUROPE, born on June 7, 1971 in Brussels, Belgium, residing at L-5834 Hesperange, 10, rue J.P. Hippert;
 - Mr Douglas Lee Martin, Vice-President and Treasurer of NEWELL RUBBERMAID INC., born on December 16, residing at 40 N. Wise Avenue, Freeport, IL 61032, United States of America.
2. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de l'Illinois, avec siège social au 29 East Stephenson Street, Freeport, IL 61032 USA, inscrite au bureau du Secrétariat de l'Etat de l'Illinois sous le numéro 00380202-L,

ici représentée par Maître Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

24932

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jérôme Miara, European Treasury Manager de NEWELL RUBBERMAID INC., né le 2 mai 1971 à Paris, France, résidant au 81, avenue Montjoie, Bruxelles 1180, Belgique;
- Monsieur Raphaël Fuchs, Finance Manager de RUBBERMAID EUROPE, né le 7 juin 1971 à Bruxelles, Belgique, résidant à L-5834 Hesperange, 10, rue J.P. Hippert;
- Monsieur Douglas Lee Martin, Vice President et Treasurer de NEWELL RUBBERMAID INC., né le 16 décembre 1962 à Freeport, Illinois, résidant au 40 N. Wise Avenue, Freeport, IL 6103, Etats-Unis.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2005, vol. 434, fol. 17, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111836.3/242/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

LOPES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 89.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOPES FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105854.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

LA FORMICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 29, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 34.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA FORMICA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105855.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

JOS WEIRICH & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R. C. Luxembourg B 4.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05095, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOS WEIRICH & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105857.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

PURA INVEST S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.716.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fourth of November.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. Mrs Nicole Pura, master of Science, residing at Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Deutschland;
 2. Mr André Pura, student, residing at Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Deutschland.
- Both here represented by Mr Siegfried Pura, manager, residing at Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Deutschland, by virtue of two proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. Mr Siegfried Pura, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PURA INVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the general meeting of shareholders.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the general meeting of shareholders.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) each. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are registered shares.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 5a.

5a.1. Each shareholder has a pre-emptive right to purchase shares. If none of the existing shareholders decide to take up shares then the disposal of shares requires the consent of the General Meeting of Shareholders with a majority amounting to 60% of the share capital.

5a.2. The pre-emptive right may be exercised within three months of a written notice of the shareholder's intention to dispose of shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting of shareholders. Shareholders would be informed about that situation in 14 days after it would happen.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 10a. The General Meeting of Shareholders is required to decide and pass resolutions and to do the following:

1. to decide upon the distribution of net profit, or the exclusion of it or its part, and the covering of losses;
2. to give the consent to dispose of or lease the Company's business or to establish the right of use;
3. to agree to dispose of, acquire or encumber the fixed assets of the Company if the value of a single transaction exceeds 2,000.- EUR, or if the value of monthly transactions exceeds 3,000.- EUR. This rule will not apply to payment for CITCO Group, for which payment can be done under the invoice accepted by written permission of Shareholder/ shareholders who own min. 52% of share capital;
4. to approve the sale or purchase of shares/stocks in the Company;
5. to approve for encumbering the Company's assets, including shares/stocks possessed in other companies;
6. to agree to take up credits or loans or any one-time financial obligations;
7. to approve for guaranty/warranty, bail or any other kind of indemnity/security provided by the Company to third parties;
8. to decide upon annual and long-term plans for the Company;
9. to decide upon the co-operation and participation of the Company in other business entities or the withdrawal from such companies;
10. to approve to sign a contracts with banks or any other banking firms.

The resolutions of the Shareholders Meeting are passed by a simple majority of votes except for such resolutions for which the Law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto are applicable.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mrs Nicole Pura, prenamed, four thousand nine hundred and sixty shares	4,960
2. Mr André Pura, prenamed, four thousand nine hundred and sixty shares	4,960
3. Mr Siegfried Pura, prenamed, fourteen thousand eight hundred and eighty shares	<u>14,880</u>
Total: twenty-four thousand eight hundred shares.	24,800

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller R.C.S. Luxembourg B 81.525,
 - T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Nicole Pura, maître en sciences, demeurant à Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Allemagne,
2. Monsieur André Pura, étudiant, demeurant à Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Allemagne.

Les deux ici représentés par Monsieur Siegfried Pura, gérant, demeurant à Nordlandring 33, 23570 Luebeck, Allemagne,

en vertu de deux procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

3. Monsieur Siegfried Pura, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PURA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par une décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 5a.

1. Chaque actionnaire a un droit de préemption en ce qui concerne l'achat des actions. Si aucun des actionnaires actuels ne décide d'exercer son droit de préemption, la disposition des actions requiert le consentement de l'assemblée des actionnaires s'exprimant par une majorité d'au moins 60% du capital.

2. Le droit de préemption doit être exercé dans un délai de trois mois suivant la notification faite par l'actionnaire de son intention de disposer de ses actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée des actionnaires. Les actionnaires devront être informés de cette situation dans un délai de 14 jours.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10a. L'assemblée générale des actionnaires devra décider, résoudre et accomplir les tâches suivantes:

1. décider de la distribution des bénéfices ou de leur exclusion en tout ou en partie, ainsi que de l'endossement des pertes;
2. donner son consentement pour la disposition ou la location de l'activité de la société, ainsi que pour l'établissement d'un droit d'usage;
3. accepter de disposer, d'acquérir ou de grever le patrimoine de la société si la valeur d'une transaction simple dépasse 2.000,- EUR ou si la valeur des transactions mensuelles dépasse 3.000,- EUR. Cette règle ne sera pas applicable pour les paiements envers le groupe CITCO, pour lequel les paiements pourront être effectués par simple autorisation écrite de la part d'un/des actionnaire(s) détenant minimum 52% du capital, après présentation de la facture.
4. approuver la vente ou l'achat des actions/titres;
5. approuver de grever les actifs de la société, y compris les actions/titres détenues dans d'autres sociétés;
6. approuver les crédits, les prêts ou toute autre obligation financière ponctuelle;
7. approuver les cautions/garanties, bail ou toute autre indemnité/sûreté allouée par la société à des tiers;
8. décider des stratégies annuelles et à long-terme pour la société;
9. décider de la coopération, de la participation ou du retrait de la société dans d'autres entités;
10. approuver les contrats avec les banques ou tout autre organisme financier.

Les résolutions prises par l'assemblée des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes, à l'exception des résolutions pour lesquelles la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives exigent une majorité qualifiée.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Siegfried Pura, prénommé, quatorze mille huit cent quatre-vingts parts sociales	14.880
2. Madame Nicole Pura, prénommée, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
3. Monsieur André Pura, prénommé, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
Total: vingt-quatre mille huit cents parts sociales	24.800

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 81.525,
 - T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pura, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2005, vol. 434, fol. 18, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111837.3/242/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.849.

In the year two thousand and five, on the ninth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on the 15th of July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), Number 784 of 12th October 1999.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time on 17th October 2005, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Dennis Bosje, manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from fifty-seven million and nine hundred thirty thousand United States Dollars (USD 57,930,000.-) to two hundred sixty-six million nine hundred forty thousand United States Dol-

lars (USD 266,940,000.-) by the issue of thirteen thousand nine hundred thirty-four (13,934) new shares of a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-).

B. Subscription and payment of the shares to be issued by UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l. through a contribution in kind of all the assets and liabilities of UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from fifty-seven million and nine hundred thirty thousand United States Dollars (USD 57,930,000.-) to two hundred sixty-six million nine hundred forty thousand United States Dollars (USD 266,940,000.-) by the issue of thirteen thousand nine hundred thirty-four (13,934) new shares of a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) each, to be subscribed for by UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l. (UCMH, S.à r.l.), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

With the approval of the associates of the Company, the new shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by UCMH, S.à r.l. represented by Mr Paul De Haan prenamed pursuant to a proxy dated at the 9 november 2005.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by UCMH, S.à r.l. represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) (universality) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of UCMH, S.à r.l. also set out hereafter:

- 4,621,006 shares of USD 100.- each in UBM FINANCE LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UBM F1);
- 4,737,456 shares of USD 100.- each in UBM FINANCE LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UBM F2);
- 3,483,039 shares of USD 100.- each in UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ULI);
- an intercompany payable with UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London for a total amount of EUR 7,385.50.

The contribution to the Company has been valued at six billion nine hundred thirty-one million two hundred fourteen thousand six hundred thirteen United States Dollars and ten cents (USD 6,931,214,613.10), of which two hundred nine million ten thousand United States Dollars (USD 209,010,000.-) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to the share premium.

Out of the share premium, twenty million nine hundred one thousand United States Dollars (USD 20,901,000.-) shall be allocated to the legal reserve.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated 9th November 2005 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Such contribution constitute all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributing company, UCMH, S.à r.l. dated today, 9th day of November 2005, which will remain here annexed, signed by a manager, and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed. Such part of the assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

Contribution

Description	UCMH, S.à r.l. Balance in EUR
Investment in UBM FINANCE LUX NO. 1, S.à r.l.	1,922,912,925.53
Investment in UBM FINANCE LUX NO. 2, S.à r.l.	1,922,834,299.53
Investment in UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.	1,922,869,289.64
Intercompany with UBMG LTD.	(7,385.50)
Share capital	(1,153,723,400.00)
Share premium	(4,499,520,774.70)
Current earnings	7,385.50
Legal reserve.	(115,372,340.00)

Consideration

Thirteen thousand nine hundred thirty-four (13,934) shares in the Company with a nominal value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) each, issued with a share premium of six billion seven hundred one million three hundred three thousand six hundred thirteen United States Dollars and ten cents (USD 6,701,303,613.10) and twenty million nine hundred one thousand United States Dollars (USD 20,901,000.-) being allocated to the legal reserve.

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at two hundred sixty-six million nine hundred forty thousand United States Dollars (USD 266,940,000.-) divided into seventeen thousand seven hundred ninety-six (17,796) shares with a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) each».

The shares contributed are free of any pledge, mortgage, charge or lien and there exist no impediments to the free transferability of the shares in UBM F1, UBM F2 and ULI, S.à r.l. to the Company. Proof of such transfer was given to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 7,000.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, en date du 15 juillet 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 784 du 12 octobre 1999.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 17 octobre 2005, non encore publié.

L'assemblée est présidée par M. Dennis Bosje, gérant, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille huit cent soixante-deux (3.862) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de cinquante-sept millions neuf cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 57.930.000,-) pour le porter à deux cent soixante-six millions neuf cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 266.940.000,-) par l'émission de treize mille neuf cent trente-quatre (13.934) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-).

B. Souscription et libération des parts devant être émises par UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS grâce à un apport en nature de tous ses actifs et passifs et modification consécutive de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis pour le porter de cinquante-sept millions neuf cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 57.930.000,-) à deux cent soixante-six millions neuf cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 266.940.000,-) par l'émission de treize mille neuf cent trente-quatre (13.934) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) devant être souscrites par UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l. (UCMH, S.à r.l.), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Avec l'accord des associés de la Société, les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission par UCMH, S.à r.l., représentée par Paul De Haan prénommé,

conformément à une procuration datée du 9 novembre 2005.

Les apports faits en contrepartie de l'émission de parts sociales dans la Société par UCMH, S.à r.l. représentent tous ses actifs et passifs (y compris, en vue d'éviter tout équivoque, tous actifs et/ou passifs qui pourraient être découverts plus tard) (universalité), tels que décrits ci-après et mentionnés par ailleurs dans un bilan de UCMH, S.à r.l. également repris ci-après:

(a) 4.621.006 parts sociales chacune de USD 100,- dans UBM FINANCE LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UBM F1);

(b) 4.737.456 parts sociales dans UBM FINANCE LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UBM F2);

(c) 3.483.039 parts sociales dans UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ULI);

(d) une dette intra-groupe envers UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LTD, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, et ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London, pour un montant total de EUR 7.385,50.

Les apports faits à la Société ont été évalués à six milliards neuf cent trente et un millions deux cent quatorze mille six cent treize dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents (USD 6.931.214.613,10), dont deux cent neuf millions dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 209.010.000,-) sont alloués au capital social, le solde étant alloué à la prime d'émission.

Sur la prime d'émission, seront prélevés vingt millions neuf cent un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.901.000,-) qui seront affectés à la réserve légale.

Les apports en nature décrits ci-dessus ont été évalués par le conseil de gérance conformément à un rapport daté du 7 novembre 2005 qui restera annexé à cet acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport constitue tous ses actifs et passifs tels que définis à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés par le bilan de la société apporteuse, UCMH, S.à r.l., en date de ce jour 9 novembre 2005, lequel bilan restera ci-annexé, signé par un gérant et ci-après re-produit de sorte à faire partie intégrante du présent acte. La partie des actifs et passifs apportés à la Société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance, signé par les parties comparantes, lequel rapport restera ci-annexé pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

Apport

Description	UCMH, S.à r.l. Comptes en EUR
Investissement dans UBM FINANCE LUX NO. 1, S.à r.l.	1.922.912.925,53
Investissement dans UBM FINANCE LUX NO. 2, S.à r.l.	1.922.834.299,53
Investissement dans UNITED LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.	1.922.869.289,64
Dette Intra-groupe envers UBMG LTD	(7.385,50)
Capital social.	(1.153.723.400,00)
Primes d'émission.	(4.499.520.774,70)
Bénéfices actuels.	7.385,50
Réserve légale.	(115.372.340,00)

Contrepartie

Treize mille neuf cent trente-quatre (13.934) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de quinze mille dollars de Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) chacune émises avec une prime d'émission de six milliards sept cent un millions trois cent trois mille six cent treize dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents (USD 6.701.303.613,10) et vingt millions neuf cent un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.901.000,-) étant alloués à la réserve légale.

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à deux cent soixante-six millions neuf cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 266.940.000,-), représenté par dix-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (17.796) parts sociales, ayant une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, P. De Haan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(112211.3/211/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.722.

 —
 STATUTES

In the year two thousand five, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America.

2. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America.

3. MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America.

4. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America.

All here represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) divided into three thousand two hundred (3,200) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by the partners of the company, as follows:

- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP	1,163 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP	1,349 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP	287 shares
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP	401 shares
Total	3,200 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euro.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Alan Botfield, director of companies, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B managers:

- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands;
- Glenn Hunter Aaronson, Executive Director, born on March 25, 1967 in New York, United States of America, with professional address at c/o Morgan Stanley, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA, United Kingdom.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

2. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

3. MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

4. MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Toutes ici représentées par Laetitia Ambrosi, juriste demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingts mille euros (EUR 80.000,-) représenté par trois mille deux cent (3.200) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés de la Société, comme suit:

- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-TE, LP	1.163 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T, LP	1.349 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL, LP	287 parts
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, LP	401 parts
Total	3.200 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingts mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Alan Botfield, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

- Glenn Hunter Aaronson, Directeur Exécutif, né le 25 mars 1967 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au c/o Morgan Stanley, Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume Uni.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 5, case 6. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(111843.3/211/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

EAST EUROPEAN FOOD FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.573.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour EAST EUROPEAN FOOD FUND (en liquidation)

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(105860.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

ESCH DEPOT-VENTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 60, rue de Montpellier.

R. C. Luxembourg B 85.307.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESCH DEPOT-VENTE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(105861.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MANULIFE GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.141.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour MANULIFE GLOBAL FUND, SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(105863.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.187.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105867.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, rue de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 40.594.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2005, réf. DSO-BL00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(105892.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MARKET OVERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.395.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARKET OVERVIEW S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.395, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1072 du 25 octobre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1177 du 19 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Morelle, employé privé, demeurant à Peppange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à Trintange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Frisange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent quatre-vingt mille trente et une (180.031) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances:

- soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tout acte inférieur ou égal à cent mille euros (EUR 100.000,-) ou équivalent en devises;

- soit par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour tout acte supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-) ou équivalent en devises.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances:

- soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tout acte inférieur ou égal à cent mille euros (EUR 100.000,-) ou équivalent en devises;

- soit par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A pour tout acte supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-) ou équivalent en devises.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Morelle, P. Da Silva, F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2005, vol. 434, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111854.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MARKET OVERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111855.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CHARME, DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 56.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signatures

Un mandataire

(105895.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

KALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 58.703.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

(105904.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.348.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 57.348,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 125 du 14 mars 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C numéro 313 du 28 avril 2000.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille quatre cents (5.400) actions, représentant l'intégralité des actions pouvant exercer le droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente signale que la société a racheté six cents (600) actions et que le droit de vote de ces actions est suspendu.

Madame la Présidente signale que chaque action avait une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) et que le capital était de six millions de francs français (FRF 6.000.000,-), représenté par six mille (6.000) actions,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à neuf cent dix-huit mille euros (EUR 918.000,-) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 665 du 16 septembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le capital social d'un montant de EUR 91.800,- (quatre-vingt-onze mille huit cents euros), de manière à le porter de son montant actuel de EUR 918.000,- (neuf cent dix-huit mille euros) à 826.200,- (huit cent vingt-six mille deux cents euros) par l'annulation de 600 (six cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 153,- (cent cinquante-trois euros) chacune afin d'annuler les actions détenues par la société.

2. Reformulation de l'article 5 des statuts afin de refléter la modification qui précède.

3. Suppression du capital autorisé.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 91.800,-), de manière à le porter de son montant actuel de neuf cent dix-huit mille euros (EUR 918.000,-) à huit cent vingt-six mille deux cents euros (EUR 826.200,-) par l'annulation de six cents (600) actions détenues par la société, chaque action ayant une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à huit cent vingt-six mille deux cents euros (EUR 826.200,-), représenté par cinq mille quatre cents (5.400) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital autorisé, créé au moment de la constitution de la société (acte publié le 14 mars 1997), ne peut plus être réalisé. L'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005, vol. 912, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005.

F. Kessler.

(112515.3/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.348.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005.

F. Kessler.

(112516.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

24951

SICRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105908.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 78.682.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(105925.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

ARKHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.566.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABERY & WAUTHIER

Signature

(105928.3/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

ORLEANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.427.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABERY & WAUTHIER

Signature

(105930.3/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

EQUITY TRUST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.571.500.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 93.519.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé, en date du 12 octobre 2005:

- de révoquer, avec effet immédiat, la société INTERAUDIT, S.à r.l., avec adresse 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et de nommer en remplacement, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec adresse au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, avec effet immédiat, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale qui approuve les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105960.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.981.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABERY & WAUTHIER

Signature

(105935.3/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

VEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.549.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEVA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(105936.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

TDV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 76.754.

Procès-verbal de la décision du gérant en date du 2 août 2005

Est présent:

Albert Michel, gérant.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un fondé de pouvoir.
2. Pouvoirs de signature du fondé de pouvoir.
3. Durée du mandat et révocation du fondé de pouvoir.

Décisions

Le gérant décide:

- La nomination comme fondé de pouvoir de Monsieur Edward Gérard Kees Van Der Weij, demeurant 1359 HP Almere Haven.
- Le pouvoir de signature du fondé de pouvoir est fixé comme suit: «conjointement avec le gérant».
- Le fondé de pouvoir est nommé pour une durée illimitée mais peut être révoqué à tout moment sans indication de motif par décision du gérant.

A. Michel

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(105964.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

TANNEMA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.868.

Par la présente je vous remets ma démission avec effet immédiat comme gérant dans la société TANNEMA FINANCE, S.à r.l., inscrite au registre de commerce sous numéro B 79.868, avec siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

R. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106249.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

24953

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.570.

EXTRAIT

M. Nick Criticos a été élu administrateur de F&C PORTFOLIOS FUND par le Conseil d'Administration avec effet du 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105987.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

EDWARDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 81.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105590.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FREGATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.427.

Les statuts coordonnés suivant l'acte Numéro 40167 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(106196.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

ORIAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106220.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

HARDEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Eschen.
R. C. Luxembourg B 46.724.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour HARDEY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(106258.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

OIL TRAMPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.715.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106221.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

BEJIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 30D.
R. C. Luxembourg B 96.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106222.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

LUX AQUATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9464 Eischen, 3, Clees Wee.
R. C. Luxembourg B 98.252.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106223.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

CAVE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106225.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

CAVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106227.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

IBERIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106228.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

CONSORTIUM DE DEVELOPPEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.537.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106230.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106237.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

OP 1 IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106240.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

ECOMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 18, rue Abbé Jos Keup.
R. C. Luxembourg B 67.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Pache.

(106243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

MAXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.083.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106246.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

EOLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

ELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.387.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

S. Paché.

(106205.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 47.029.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(106260.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.914.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Anne-Marie Reuter, lawyer, residing in Luxembourg,
acting as the representative of the Board of Directors of STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A. (the «Company»), a company having its registered office at L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey,
by virtue of a proxy given on November 25, 2005, which shall remain annexed to the present deed.

Such appearing person, acting in his aforesaid capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a public limited company pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 19th of March 2003, published in the Mémorial of 8 May 2003, n° 501. The articles of incorporation have been amended for the last time on the 7th of June 2005, published in the Mémorial of 2 November 2005, n° 1134.

2) The corporate capital of the Company is fixed at five hundred fifty-eight thousand five hundred and thirty-four US Dollars (USD 558,534.-) divided into two hundred seventy-nine thousand two hundred and sixty-seven (279,267) shares of a par value of two U.S. Dollars (USD 2.-) per share.

3) Pursuant to article 5 of the Articles of Incorporation, the Company has an authorized capital of seventy-seven million U.S. Dollars (USD 77,000,000.-).

4) Pursuant to the same article 5 of the Articles of Incorporation, Shares other than shares issued at the time of incorporation of the Company may only be issued in Units comprising one (1) share and ten (10) convertible bonds.

5) According to article 5 of the Articles of Incorporation, the board of directors is authorized and empowered to issue further shares with or without an issue premium and convertible bonds so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital, in whole or in part, from time to time as the board of directors at its discretion may determine, and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (2) and 32 (4) of the Law on commercial companies.

6) By circular resolution of the board of directors dated on November 28, 2005, the directors have approved to increase the capital of the Company up to five hundred sixty-six thousand three hundred and ninety U.S. Dollars (USD 566,390.-) by the issuance of three thousand nine hundred and twenty-eight (3,928) shares of a par value of two U.S. Dollars (USD 2.-) each, and an issue premium of four U.S. Dollars point nine four two eight cents (USD 4.9428) (corresponding to the rounded amount) per share each.

The foregoing resolution, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Mrs Anne-Marie Reuter, prenamed, states hereby that the three thousand nine hundred and twenty-eight (3,928) shares have been subscribed on 28 October 2005 at the par value of two U.S. Dollars (USD 2.-) per share and with an issue premium of four U.S. Dollars point nine four two eight cents (USD 4.9428) (corresponding to the rounded amount) per share.

All the shares thus subscribed have been fully paid up, so that the amount of seven thousand eight hundred and fifty-six U.S. Dollars (USD 7,856.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of nineteen thousand

four hundred and fifteen US Dollars point three cents (USD 19,415.03) (corresponding to the rounded amount) is allocated to an issue premium account.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

7) As the consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and shall now read as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The corporation has an issued capital of five hundred sixty-six thousand three hundred and ninety U.S. Dollars (USD 566,390.-) divided into two hundred eighty-three thousand one hundred and ninety-five (283,195) shares with a par value of two US Dollars (USD 2.-)».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Anne-Marie Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey, en vertu d'une procuration datée du 25 novembre 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-dites qualité, qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial en date du 8 mai 2003, n° 501. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial du 2 novembre 2005, n° 1134.

2) Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-huit mille cinq cent trente-quatre dollars U.S. (USD 558.534,-) divisé en deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-sept (279.267) actions d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (USD 2,-) chacune.

3) Conformément à l'article 5 des Statuts, la Société a un capital autorisé de soixante-dix-sept millions de dollars U.S. (USD 77.000.000,-).

4) Conformément au même article 5 des statuts, les actions autres que les actions émises lors de la constitution de la Société seront émises en unités comprenant une (1) action et dix (10) obligations convertibles.

5) Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions avec ou sans prime d'émission et des obligations convertibles afin de porter le capital total de la Société jusqu'au total du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois aux moments qu'il jugera opportuns et à accepter des souscriptions pour ces actions pendant la période telle que définie aux articles 32 (2) et 32 (4) de la Loi sur les sociétés commerciales.

6) Par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 28 novembre 2005, les membres du conseil d'administration ont approuvé d'augmenter le capital social de la Société à cinq cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix dollars U.S. (USD 566.390,-) par l'émission de trois mille neuf cent vingt-huit (3.928) actions d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (USD 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre dollars U.S. virgule neuf quatre deux huit cents (USD 4,9428) (correspondant au montant arrondi) chacune.

La résolution sus-mentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Madame Anne-Marie Reuter, prénommée, déclare par les présentes que trois mille neuf cent vingt-huit (3.928) actions ont été souscrites le 28 octobre 2005, à la valeur nominale de deux dollars U.S. (USD 2,-) par action et avec une prime d'émission de quatre dollars U.S. virgule neuf quatre deux huit cents (USD 4,9428) (correspondant au montant arrondi) par action.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de sept mille huit cent cinquante-six dollars U.S. (USD 7.856,-) est allouée au capital de la Société et la somme de dix-neuf mille quatre cent quinze dollars U.S. et trois cents (USD 19.415,03) (correspondant au montant arrondi) est allouée à la prime d'émission.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

7) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (premier alinéa). La Société à un capital social émis de cinq cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix dollars U.S. (USD 566.390,-) représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze (283.195) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signé: A.-M. Reuter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 49, case 1. – Reçu 231,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

G. Lecuit.

(112027.3/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

G. Lecuit.

(112029.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(106330.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R. C. Luxembourg B 62.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(106345.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

MONDIAL TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.614.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

M.I.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.768.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- la société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Tous les deux sont ici représentés par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: M.I.I. PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS TLD.	999 actions
2.- Jean-Marc Faber.	1 action
Total	1.000 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé au moins à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 12, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger.

(112335.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.